

Accompagnement des élèves à besoins spécifiques au sein des établissements du secondaire II du canton de Genève

Direction Générale de l'Enseignement secondaire II
Service de la scolarité
Secteur des élèves à besoins spécifiques

6 octobre 2021

Florence CANTIN

Delphine SCHALLER
Philippe BAVAREL
Laetitia CUCCURU BIASSE



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement secondaire II

Missions du secteur

Veiller aux principes
de l'équité et de la
proportionnalité

Accompagner et
soutenir les écoles
dans la mise en place
des aménagements

Intermédiaire entre
les services
compétents
OMP, AI, HUG, ORIF...

Suivi des situations
individuelles les plus
complexes

Missions du secteur

Rédaction de documents de référence (directives, outils pédagogiques)

Attribution de moyens (dégrèvements au poste/cachet)

Système de monitoring des mesures (statistiques et suivi des mesures)

Gestion du site "Cap Intégration"
<https://edu.ge.ch/site/cap-integration/>

Elèves à besoins spécifiques

- **Élèves porteurs d'un trouble dys-;**
- Élèves TDA/H ou TSA
- Élèves porteurs d'une déficience sensorielle ou motrice d'un trouble ou d'une maladie invalidante durable;
- Élèves accidentés ou atteints temporairement dans leur santé (École à l'hôpital)
- Elèves présentant des troubles anxieux, "phobie scolaire"

Les aménagements scolaires

Attribution d'outils de travail et de référence	<ul style="list-style-type: none">• dictionnaire sans définition, guide de relecture• ordinateur, moyens auxiliaires
Ajustement des supports d'apprentissage et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• agrandissement des caractères, police adaptée• format A3, interligne 1.5
Prolongation du temps accordé pour passer un examen	<ul style="list-style-type: none">• maximum un tiers du temps
Accompagnement par une tierce personne	<ul style="list-style-type: none">• interprète en langue des signes• Appui individualisé, AIS...
Création d'un environnement facilitateur	<ul style="list-style-type: none">• limitation de la prise de notes• aide à l'organisation du travail
Aménagement du cursus scolaire	<ul style="list-style-type: none">• une année sur deux ans



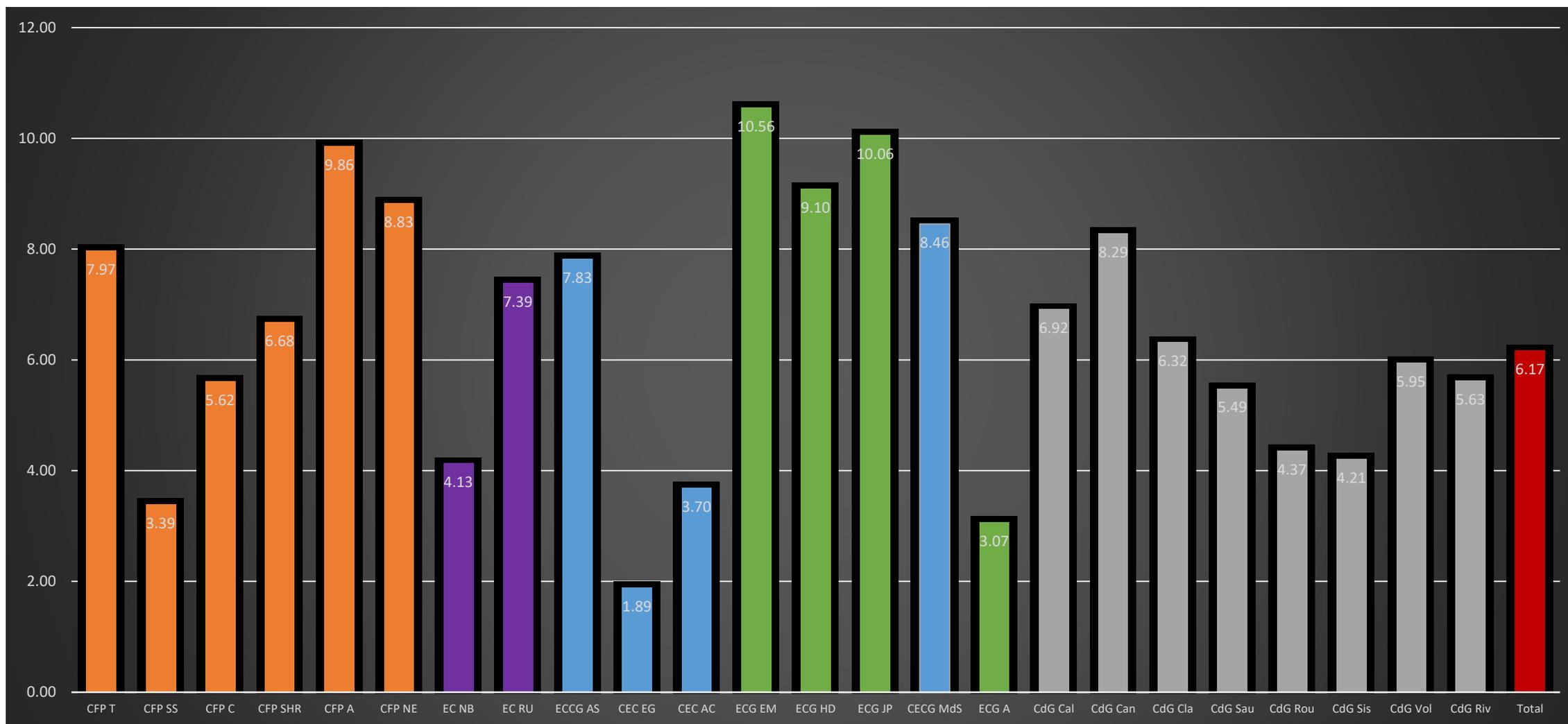
Ordinateurs

Doit-on limiter son utilisation?

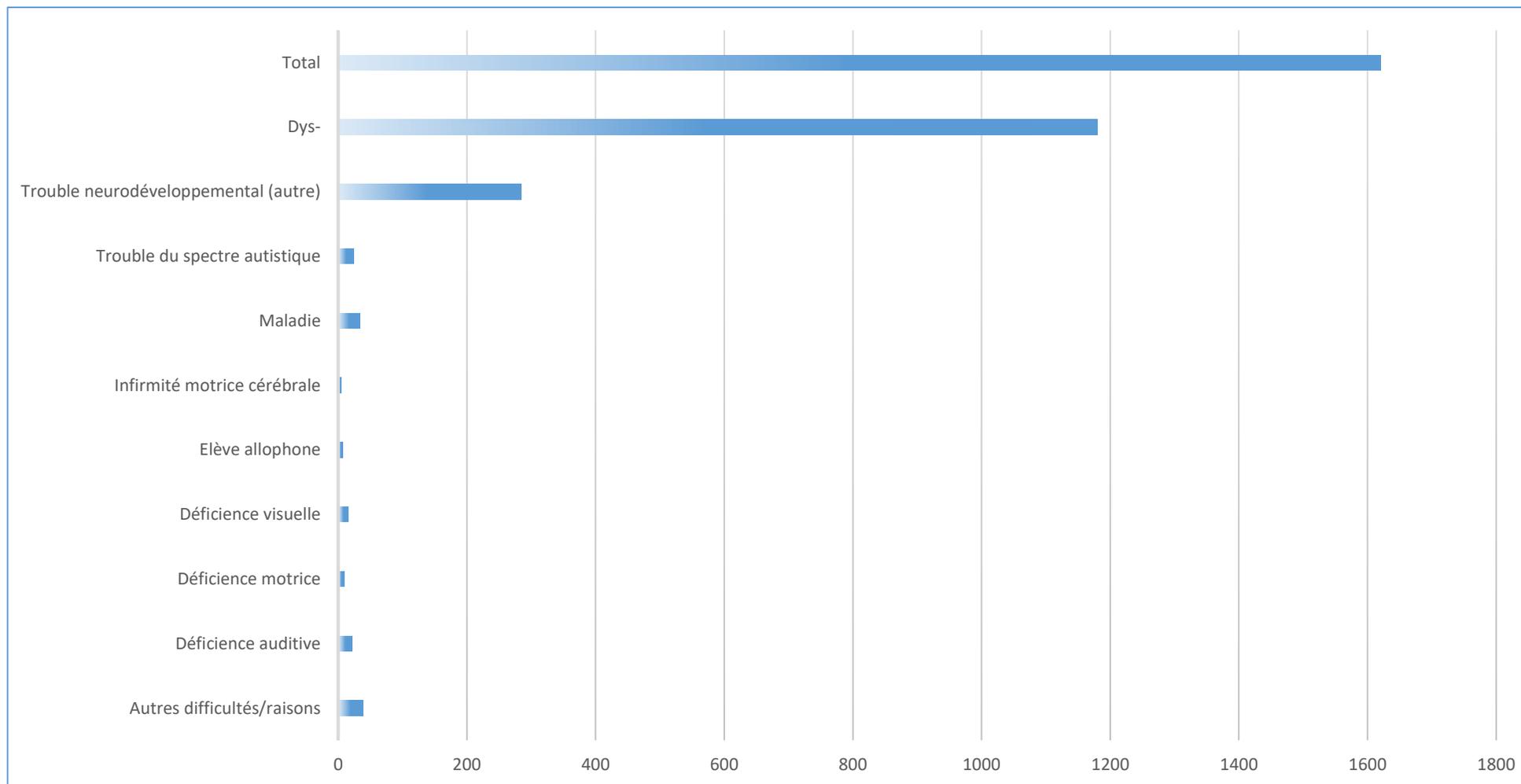
Orthographe

Comment l'évaluer en tenant compte du trouble?

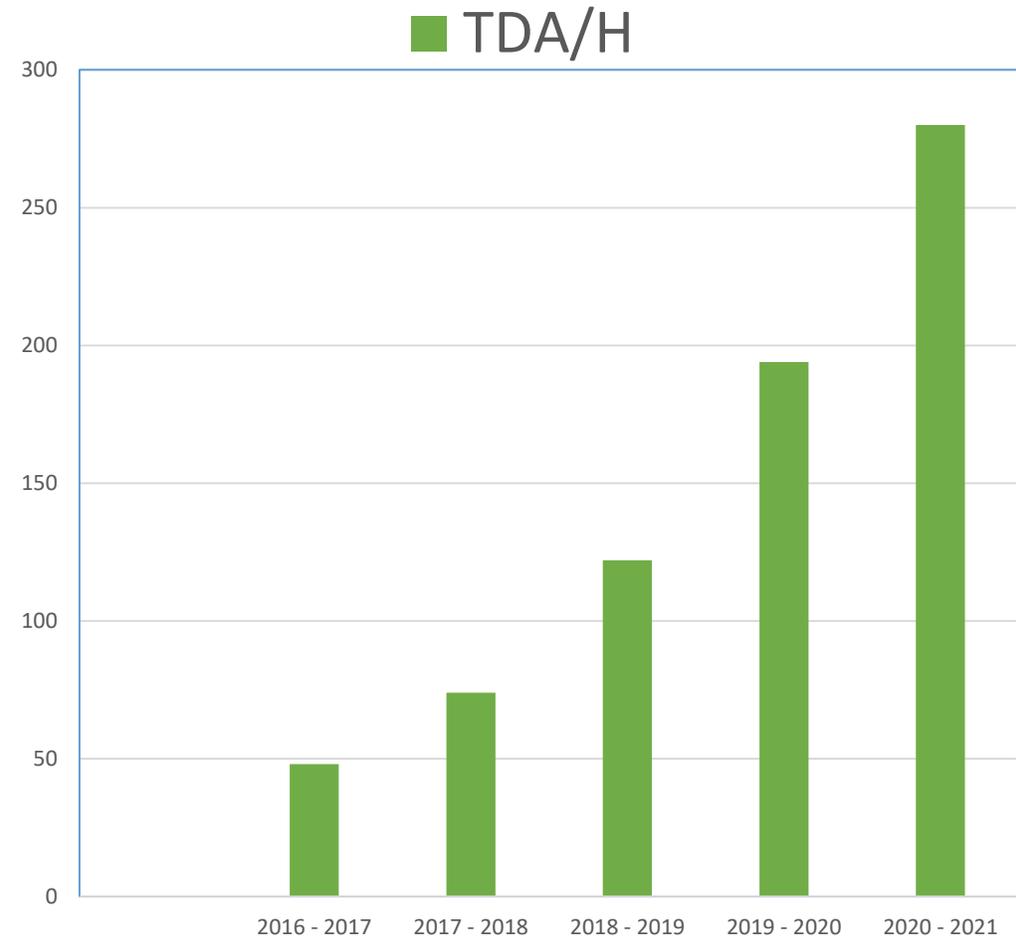
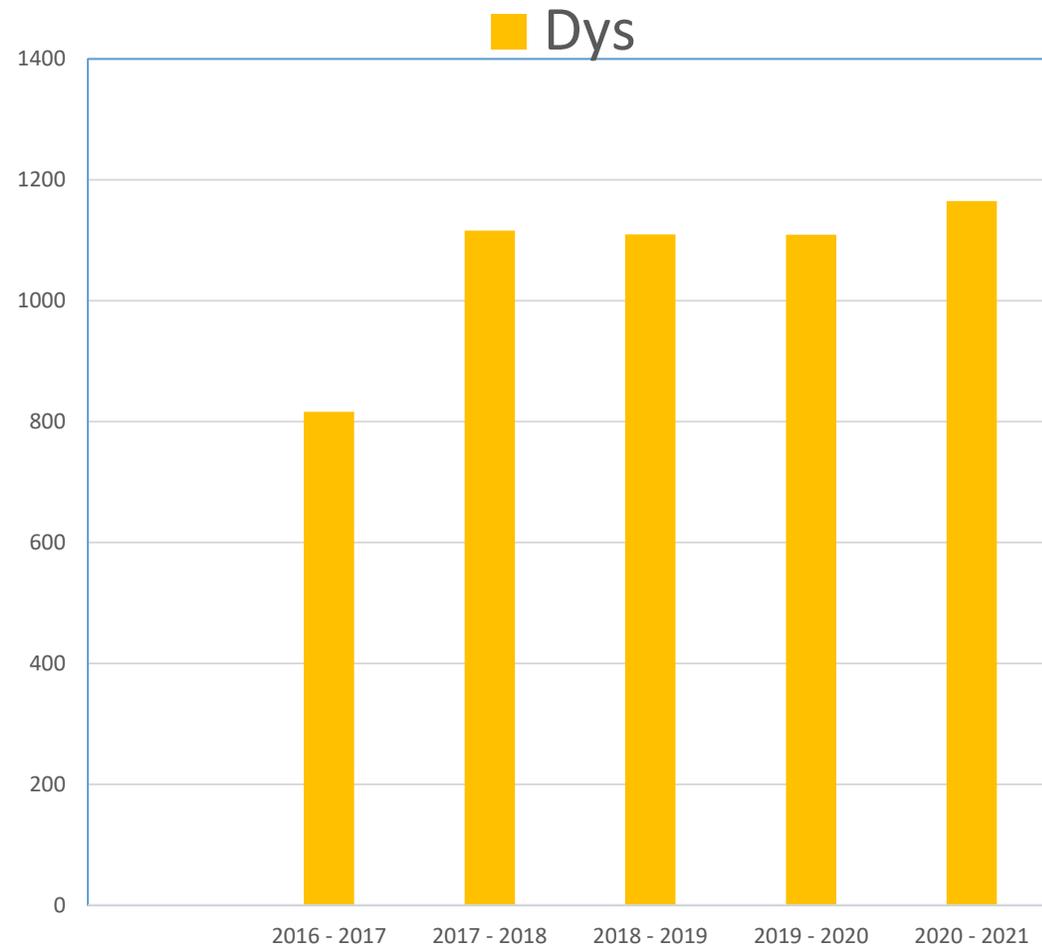
% des élèves au bénéfice d'aménagements dans les écoles (2020-2021)

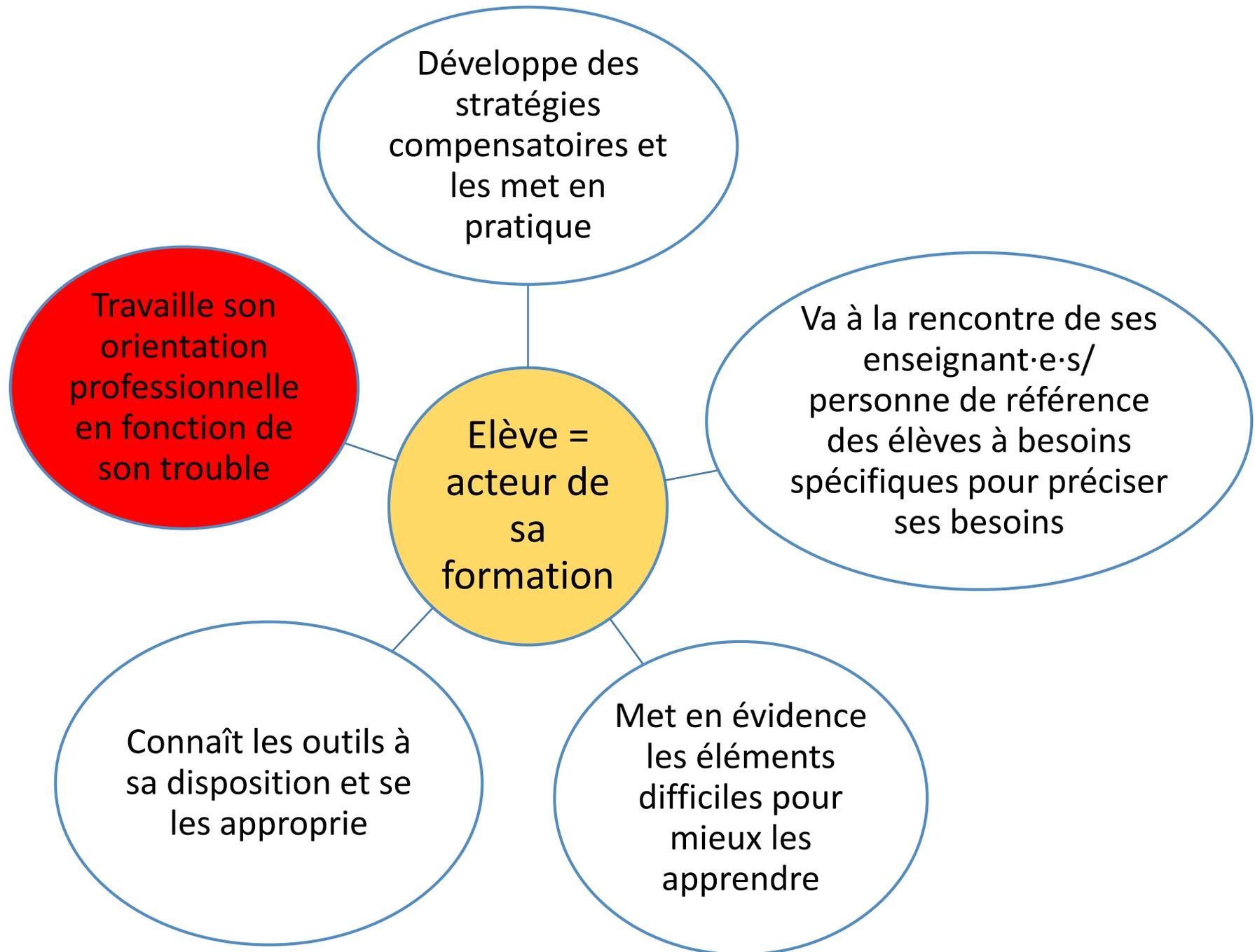


% des élèves par troubles (2020-2021)



Evolution des mesures octroyées pour les dys- et les TDA/H (2017-2021)





Merci de votre attention

